

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019 en bref...

ORDRE DU JOUR	CONTENU DES DOSSIERS	VOTE
DIRECTION GENERALE	Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire	
	Le conseil municipal vote le projet de motion pour une concertation locale dans le cadre de la réforme de la DGFIIP.	Unanimité
	Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2019.	Unanimité
	Le conseil municipal décide de la gratuité des salles communales (Coignard, Latimier, Desquesnes et Bonnet) et d'une seule gratuité pour la salle Balavoine, salles mises à disposition des candidats aux élections municipales 2020 pour la période du 1 ^{er} janvier au 20 mars 2020.	Unanimité
COMMANDE PUBLIQUE	<p>Le conseil municipal crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approuve son règlement intérieur. Dans cette commission, sont élus :</p> <p>Pour « Mieux Vivre à Villefontaine » : J. DOS SANTOS, M. LORiot-CARNIS, D. PENOT, E. JOUVE DE GUIBERT, C. GUETAT</p> <p>Pour « Union Action pour les Villards » : S. LAMBRET</p> <p>Pour « Aimer Villefontaine » : J. HULLIER</p> <p>Pour « Avenir Citoyen » : K. HALLOUL</p> <p>Un représentant du Conseil Citoyen sera également membre de cette commission.</p>	Unanimité
RESSOURCES HUMAINES	Le conseil municipal approuve les modifications apportées au tableau des effectifs de la ville.	Unanimité
FINANCES	Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de l' élu mandataire au sein de SARA AMENAGEMENT.	
	Le conseil municipal accorde la garantie de la commune à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt de 2 906 796 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de l'OPAC 38 pour l'amélioration thermique de 134 logements opération « les Etourneaux ».	Unanimité
	Le conseil municipal autorise la décision modificative N°2 pour un montant de 15 000 € correspondant à la bonification financière annuelle des centres sociaux situés en quartier politique de la ville.	Unanimité

CULTURE	Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association du collectif ASSPUR pour financer la phase 3 du projet « les Roches en couleurs ».	Unanimité
	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Comité de Jumelage pour financer les dépenses de la fête d'anniversaire des jumelages.	Unanimité
PATRIMOINE	Le conseil municipal autorise la cession par la commune à M. CHAUVIN de la parcelle AN311 d'une surface de 43 m au prix de 1570 €.	Unanimité
	Le conseil municipal autorise l'acquisition par la commune à Mme SAUNIER de la parcelle AN310 d'une surface de 8m ² au prix de 292 €. Il autorise par ailleurs la cession par la commune à Mme SAUNIER de la parcelle AN312 d'une surface de 8 m ² au prix de 292 €.	Unanimité
	Le conseil municipal autorise la cession à Immobilière Rhône Alpes, de 266 m ² de voirie au prix de 1 € et de 223 m ² de la parcelle AO66 au prix de 1 €. Il autorise l'acquisition à Immobilière Rhône Alpes de 149 m ² de la parcelle A001 au prix de 1 €.	Unanimité
	Le conseil municipal autorise l'acquisition à la SCI SARAH du local commercial anciennement « le Jean Jaurès » et ses annexes au prix de 60 000 €.	Unanimité
URBANISME	Le conseil municipal émet un avis au projet de vente par la SHA-PLURALIS à ses locataires de 24 logements de l'ensemble immobilier « les Hêtres » situés au 6 rue du Midi.	Unanimité
	Le conseil municipal émet un avis au projet de vente par la société 3F Immobilière Rhône-Alpes à ses locataires de 16 logements sis 44 et 45 rue Claude Debussy.	Unanimité
	Le conseil municipal émet un avis au projet de vente par la SEMCODA à ses locataires de 26 pavillons sis allée Barthélémy Diaz.	Unanimité (JC. DURA ne prend pas part au vote)
	Le conseil municipal émet un avis au projet du Site Patrimonial Remarquable arrêté par la commune de Saint-Quentin Fallavier.	Unanimité
ENVIRONNEMENT	Le conseil municipal décide de rendre permanente l'extinction partielle de l'éclairage public.	Unanimité
	Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité du SEDI pour l'année 2018.	
SPORT	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association sportive villarde pour pallier aux dépenses afférentes aux 45 ans de l'association.	Unanimité

SPORT	Le conseil municipal approuve le projet de convention quadripartite entre les communes de la Verpillière, Saint-Quentin Fallavier, Villefontaine et l'association AVENIR XV.	Unanimité
	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association 'HANDI TOUCH' afin de financer les dépenses relatives à l'organisation des championnats de France de sarbacane.	Unanimité
ECONOMIE	Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville de Bourgoin-Jallieu pour le forum de la franchise et sollicite la somme de 1 272 € à la commune de Bourgoin-Jallieu au titre de cette convention.	Unanimité
CCAS	Le conseil municipal approuve la convention intercommunale d'attribution (2018-2023) qui présente les grandes orientations en matière d'attributions sur le territoire de la CAPI.	Unanimité
	Le conseil municipal approuve définitivement le Plan Partenarial de Gestion des Demandes de Logement Social et d'Information des demandeurs sur le territoire de la CAPI 2017-2022 qui a été modifié.	Unanimité
	Le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre la Mairie de Villefontaine et la Régie Bochard pour l'entretien par le Chantier Environnement Insertion des espaces extérieurs des Roches 2000 pour l'année 2020.	Unanimité
	Le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre la Mairie de Villefontaine et FONCIA L'IMMOBILIERE pour l'entretien par le Chantier Environnement Insertion des parties communes des garages Montée du Vernatey pour l'année 2020.	Unanimité
VIE SCOLAIRE	Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la Municipalité, l'Education Nationale et le SESSAD des Goélettes visant à régir l'utilisation des locaux mis à disposition de la classe Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) à l'école des 4 Vents.	Unanimité
POLITIQUE DE LA VILLE	Le conseil municipal approuve le protocole d'engagements renforcés et réciproques fixant les engagements et les priorités de l'ensemble des signataires du contrat de ville pour la période 2020-2022.	Unanimité
QUESTIONS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les travaux RD36-Boulevard de Villefontaine, - Changement d'affectation pour la maison médicalisée des Roches 	

Patrick NICOLE-WILLIAMS,
Maire de Villefontaine,
Vice-Président de la CAPI